



Moulin des Loges

A Ras 2 Marais

L'info des sites Natura 2000

Marais de Seudre, de Brouage et d'Oléron

N°11
Mai 2017

Bâti et biodiversité

Zone humide majeure, le marais de Brouage a de tous temps été aménagé et entretenu par l'Homme. Reflet de cette empreinte humaine, la structuration en jas et bosses du marais mais aussi la présence d'un patrimoine bâti riche et diversifié : ponts, varaignes, cabanes...

De nombreuses espèces d'oiseaux, de chauves-souris ou encore de reptiles séjournent dans le bâti rural ou urbain et cohabitent avec l'Homme, parfois depuis très longtemps. La plupart de ces espèces sont cavernicoles : elles recherchent des fentes, des cavités... pour se reproduire ou passer l'hiver. Ainsi, les murs de clôture ou des maisons, les pignons, les combles, les caves, les greniers, les granges, ... offrent aux espèces de nombreux lieux où s'installer.

Le classement de ce territoire au titre de Natura 2000 et des sites classés met en avant ses qualités écologiques, paysagères et architecturales. La question de la conciliation entre nature et architecture, entre biodiversité et habitat, est donc d'autant plus prégnante sur le marais de Brouage et ses coteaux.

À Ras 2 Marais vous présente quelques éléments pour prendre conscience que biodiversité et entretien du patrimoine bâti ne sont pas incompatibles.

Sortir...

Tous Dehors - 20 mai - Le Gua

Découverte du patrimoine naturel et bâti du village de Dercie, sur la commune du Gua.

10h à 12h30 - Balade le long du canal : découverte et photographie de la flore notamment des orchidées, observation des oiseaux, jeu de piste pour les enfants

14h-17h - Visite de Dercie par ses habitants

Infos sur le site

marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr

Fête de la Nature - 19 & 20 Mai - Meschers-sur-Gironde

Deux journées d'animations sur la nature et la découverte des marais estuariens.

Retrouvez le programme sur

www.agglo-royan.fr

Les murs en pierre

Une maison pour tous

De prime abord uniformes et statiques, les murs débordent de vie pour un regard un peu plus observateur. En effet, que ce soit en ville ou à la campagne, les murs de maisons ou de clôtures, notamment en pierre, fournissent d'innombrables habitats, pour une faune riche et variée.



-  Les fissures stables, les trous de boulin qui servaient à la mise en place des échafaudages, les joints non bouchés fournissent des emplacements très appréciés par les oiseaux (Martinet noir, hirondelles, Rougequeue noir, mésanges, grimpeaux, moineaux, Chouette chevêche, Faucon crécerelle, Choucas des tours, ...).
-  Les fissures de murs et les écailles de façades peuvent être utilisées comme gîtes provisoires ou d'hivernation par certaines chauves-souris (pipistrelles, oreillards, Barbastelle d'Europe ...).
-  Mulots et campagnols trouvent refuge dans les espaces entre les pierres. Le hérisson installe son gîte à la base du mur.
-  Certains crapauds (Alyte accoucheur, Crapaud commun) ainsi que la Salamandre tachetée vont hiberner dans les fentes.
-  Lézards et couleuvres fréquentent les vieux murs, à la recherche de chaleur et/ou d'anfractuosités.
-  Avec ses multiples interstices, un muret représente un endroit idéal pour les insectes (fourmis, grillons, abeilles sauvages, perce-oreilles, carabes...).
-  Les vieux murs abritent aussi des groupements végétaux originaux comprenant des espèces remarquables, souvent à usage médicinal (Grande chélideine, Pariétaire officinale, Cymbalaire des murailles, Grand plantain).

Quand réaliser les travaux ?

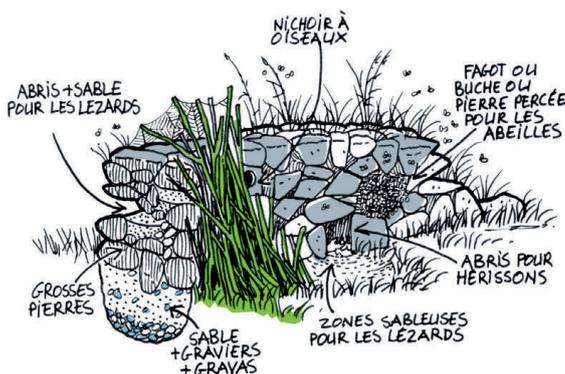
Les travaux dans les habitations et sur les murs de clôture sont à réaliser en dehors des périodes d'activité des espèces.

Mois	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Oiseaux			Période de nidification					☺	☺	☺		
Amphibiens	Hibernation							☺	☺	☺	Hibernation	
Reptiles	Hibernation							☺	☺	☺	Hibernation	
Mammifères	Hibernation							☺	☺	☺	Hibernation	

En cas de rejointoiement de mur et de taille de la végétation murale, il est conseillé d'intervenir en période chaude pour que la faune (souvent à sang froid : insectes, lézards...) soit active et puisse s'enfuir. Attention cependant aux nichées de mésanges et autres oiseaux qui s'installeront dans les anfractuosités durant cette période. **Privilégiez donc la période d'août à septembre.**

Quelques recommandations

- => Maintenir ou créer des anfractuosités de différentes tailles dans le bâti (vieux murs, installation de brique creuse dans la maçonnerie).
- => Lorsque cela ne porte pas atteinte à l'édifice, conserver autant que possible les interstices et les cavités des murs lors des travaux de réfection.
- => Aménager un espace avec des feuilles mortes à la base pour offrir le gîte aux hérissons.
- => Installer des bûches trouées ou des fagots de tiges creuses au sein du mur pour les abeilles sauvages et autres insectes.



Cohabiter avec les chauves-souris

Où peuvent-elles s'installer dans votre maison ?

Tout d'abord, démontons quelques idées reçues... Les chauves-souris ne mangent pas la laine de verre ni le bois. Elles n'aménagent pas de nid et n'apportent aucun matériau : elles n'utilisent que des espaces existants. Leur urine ne détruit pas le bois des charpentes.

Les combles et greniers, mais aussi les linteaux ou les trous dans la maçonnerie peuvent être occupés par des colonies de reproduction durant l'été, tandis que les caves et les vieux murs offrent des sites d'hibernation.



Si vous souhaitez faire des travaux de rénovation et/ou d'entretien :

Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
Hibernation				Mise bas et élevage des jeunes				☺	☺		Hibernation

- Privilégiez les mois de septembre et octobre.
- Maintenez un accès au gîte.
- Utilisez des traitements non toxiques sur les charpentes.

Si une chauve-souris entre chez vous...

Si l'animal paraît en bonne santé, ouvrez les fenêtres il devrait repartir de lui-même. Si ce n'est pas le cas, essayez de le guider vers la sortie. En revanche, si l'individu est blessé ou affaibli, contactez SOS Chauves-souris pour connaître la marche à suivre.

Évitez de manipuler les animaux mais si vous devez le faire, faites-le en douceur et avec des gants épais. Bien que naturellement non agressif, une réaction de défense pourrait les pousser à mordre.

Si vous avez une colonie de chauve-souris (>10 individus)

N'hésitez pas à nous contacter, cette information nous intéresse et nous pourrions vous aider pour améliorer la cohabitation. Ne dérangez pas ou ne pénétrez pas dans la pièce hébergeant la colonie car une intrusion peut provoquer une panique du groupe et dans certains cas une chute des jeunes non volants.

Pour rappel, toutes les espèces de chauves-souris ainsi que leurs habitats sont intégralement protégés par la loi.

SOS Chauves-souris - Virginie BARRET (LPO)
05 46 82 12 34 - virginie.barret@lpo.fr

Sur les traces de...



LE LEZARD DES MURAILLES *PODARCIS MURALIS*

Le Lézard des murailles est le lézard le plus abondant au niveau du territoire français. Son aire de répartition est très vaste et il occupe tous les milieux, des habitats sableux bordant le littoral aux éboulis rocheux de montagne. Il habite les vieux murs, les tas de pierres, les carrières, les talus des chemins et voies ferrées,...

Diurne, agile et habile grimpeur, ce petit lézard (< 20 cm) s'abrite dans une anfractuosité du sol, une faille murale ou encore une galerie de rongeurs...

Il se nourrit d'insectes (diptères, orthoptères, lépidoptères) et d'araignées. Les Lézards des murailles sont des proies de choix pour de nombreux reptiles et notamment pour les Couleuvres coronelles mais aussi des chats près des zones habitées.

L'accouplement a lieu au printemps. La ponte intervient entre avril et juin. La femelle creuse un trou dans un talus pour déposer de deux à neuf œufs en une ou plusieurs fois.

On ne peut réellement parler d'hibernation mais plutôt d'un ralentissement d'activité pendant la mauvaise saison. Généralement, ce « repos hivernal » débute en novembre et s'achève début mars. Toutefois, il n'est pas rare d'observer l'espèce en plein hiver lors des belles journées ensoleillées.

Espèce protégée au niveau national, le Lézard des murailles est menacé par la destruction et la fragmentation de ses habitats mais aussi par l'utilisation des pesticides.

Source : Poitou Charentes Nature



Contact :
Gaëlle KANIA
Téléphone : 05 46 85 98 41
Mail : natura2000@bassin-de-marennes
Site internet : marais-seudre-brouage-oleron.n2000.fr



Directeur de publication : Mickaël VALLET
Coordination / Conception : Communauté de Communes du Bassin de Marennes / DREAL Nouvelle Aquitaine
Réalisation, maquette : Communauté de Communes du Bassin de Marennes
Crédits photos : sauf mentions CCBM
ISSN : 2267-2826

Cette lettre d'information est diffusée par la Communauté de Communes du Bassin de Marennes dans le cadre de sa mission déléguée de l'Etat comme structure animatrice des DOCOB Natura 2000 communs aux sites FR540432 & FR5412020 et aux sites FR5400431 & FR5410028. Cette démarche est menée avec la participation financière de l'Europe (FEADER) et de l'Etat. Une co-animation est assurée par la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron.